

## COMPTE RENDU SUCCINCT

### Conseil municipal du 4 juillet 2013

Le quatre juillet deux mille treize, à 19h00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le vingt sept juin deux mille treize, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

#### PRESENTS : 29

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Christian BURTE, Maryse CAMUS, Catherine PAZDZIOR, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN, Jean-Charles BERTHIER, Paul FOURNIE, Michèle LEMAIRE, Pierre MILLET, Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, André Xavier RESLINGER, Patrick VIARD

#### EXCUSES : 4

Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Bernard SIMON, Pascale SAMPOL, Abbès DJANTI

#### ABSENTS : 2

Samira CHALOUANE, Céline GROMEK-PARKER

#### PROCURATIONS : 4

Céline BRASSEUR-MAIZIERE à Sophie NOEL, Bernard SIMON à Christine GUILLEMY, Pascale SAMPOL à Marie-Claire RICHARD, Abbès DJANTI à Patrick LEFEVRE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2013 est approuvé.

#### **1. Chambre Régionale des Comptes - Gestion de la commune - Rapport d'observations définitives - Débat**

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives transmis par la chambre régionale des comptes et ouvre le débat. Le débat a lieu. **Le Conseil prend acte.**

*\* Arrivée de Monsieur Abbès DJANTI*

#### **2. Acquisition du terrain d'assiette d'un local « échangeur » au Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à **l'unanimité** (Mme Christine GUILLEMY ne prend pas part au vote):

- \* de se rendre acquéreur à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section BP n°62 pour une surface d'environ 200 mètres auprès du Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers,
- \* d'inclure à l'acte de vente à régulariser un droit de préférence au rachat par le SDEDM dudit terrain, ou à tout autre personne physique ou morale pouvant lui être substitué, en cas d'aliénation par la Ville de CHAUMONT, et ce aux conditions de la présente acquisition,
- \* de dire que la surface définitive de l'emprise foncière à acquérir sera déterminée par l'établissement d'un document d'arpentage à charge de la commune,
- \* de verser ce terrain au patrimoine de notre délégation du service public de production et de distribution de chaleur,
- \* de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure ladite opération.

### **3. Dotation de solidarité urbaine 2012 - rapport justificatif d'affectation**

La Ville de CHAUMONT a perçu, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2012, une somme de 1 717 935 euros en augmentation de 108 068 euros soit +6.71% par rapport à 2011 (rappel 2011 : 1 609 867 euros).

**Le Conseil prend acte** du rapport d'affectation.

### **4. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : actualisation du coefficient multiplicateur**

Il s'établit pour 2014 à : 8.44 soit une augmentation de 1.93% par rapport à 2013 (8.28)

Le conseil décide, **à l'unanimité**, d'adopter le coefficient multiplicateur à 8.44.

### **5. Décision modificative n°01 du budget principal**

Cette décision modificative n°01 du budget principal s'équilibre en fonctionnement à 1 006 107,00 euros et à 860 520,58 euros en investissement.

Le Conseil adopte cette délibération **à raison de 28 voix pour et 5 voix contre** (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL).

### **6. Décision modificative n°01 du budget multiplexe cinématographique**

Cette décision modificative n°01 du budget multiplexe s'équilibre à 75 748,42 euros en fonctionnement et à 65 839,00 euros en investissement.

Le conseil adopte cette délibération **à raison de 28 voix pour et 5 voix contre** (Marie-Claire RICHARD, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Pascale SAMPOL).

### **7. Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire Rostand en maison des associations - nouveau coût d'objectif de l'opération et nouveau plan prévisionnel de financement**

Le conseil décide **à l'unanimité** d'approuver :

- 1- Le nouveau montant prévisionnel des travaux de 3 024 780 € HT
- 2- Le nouveau coût d'objectif de l'opération de 4 950 500 € HT
- 3- Le nouveau plan prévisionnel de financement.

### **8. Aménagement de l'îlot Bourgogne : plan de financement prévisionnel- principe d'aménagement**

Le conseil décide **à l'unanimité** :

- de valider le schéma d'aménagement présenté,
- d'accepter le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire :
  - o à solliciter les co-financements relatifs à ce dossier,
  - o à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

**9. Aménagement des espaces extérieurs du cœur de quartier Rochotte : plan de financement prévisionnel**

Le conseil décide à l'unanimité:

- d'accepter le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire :
  - o à solliciter les co-financements relatifs à ce dossier,
  - o à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

**10. Décision modificative n°01 : modification des autorisations de programme, crédits de paiement**

Certaines d'entre-elles nécessitent un réajustement suite aux modifications réalisées dans la décision modificative et sur les plans de financement

Le conseil adopte, à l'unanimité, les tableaux des autorisations de programme ci-dessous :

programme : interconnexion réseaux de chaleur

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération (autorisation de programme) : 1 274 015,80

Durée de réalisation : 3 ans

		2010	2011	2012	2013	cumuls
		réalisé	réalisé	réalisé	prévu	
<b>DEPENSES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	673 328,69	486 301,52	18 796,59	95 589,00	1 274 015,80
	interconnexion des réseaux de chaleur	640 020,58	482 849,24	18 796,59	95 589,00	1 237 255,41
	avance forfaitaire	33 308,11	3 452,28			36 760,39
<b>RECETTES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	33 308,11	387 811,18	239 560,47	34 328,00	695 007,76
	subventions	-	384 358,90	239 560,47	34 328,00	658 247,37
	avance forfaitaire	33 308,11	3 452,28			36 760,39
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		640 020,58	98 490,34	-220 763,88	61 261,00	579 008,04

programme : MSA - regroupement des services municipaux

**BUDGET PRINCIPAL**

Montant de l'opération : 5 738 786,57

Durée de réalisation : 5 ans

		2009	2010	2011	2012	2013	CUMUL
		réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	
<b>DEPENSES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	600 000,00	48 428,72	1 047 684,31	3 523 694,54	518 979,00	5 738 786,57
	MSA - regroupement services	600 000,00	48 428,72	989 311,86	3 523 694,54	518 979,00	5 680 414,12
	avance forfaitaire			58 372,45			58 372,45
<b>RECETTES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	0,00	215 049,34	136 175,00	2 306 257,74	449 750,00	3 107 232,08
	subventions	-	215 049,34	136 175,00	2 247 885,29	449 750,00	3 048 859,63
	avance forfaitaire				58 372,45		58 372,45
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		600 000,00	-166 620,62	911 509,31	1 217 436,80	69 229,00	2 631 554,49

programme RENOVATION URBAINE

BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Montant de l'opération (autorisation de programme) : 14 682 411,27

Durée de réalisation : 11 ans

	2006/2007/2008/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	cumuls
DEPENSES	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	
<b>Crédit prévisionnels</b>	<b>1 384 016,00</b>	<b>2 677 044,61</b>	<b>809 659,96</b>	<b>309 693,70</b>	<b>2 206 456,00</b>	<b>4 702 256,00</b>	<b>2 593 285,00</b>	<b>-</b>	<b>14 682 411,27</b>
<b>Terrains</b>	<b>173 679,16</b>	<b>100 075,49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>273 754,65</b>
acquisition réserves foncières centre commercial	173 679,16	100 075,49							273 754,65
<b>ingenierie '(études, expertise)</b>	<b>188 653,37</b>	<b>40 813,50</b>	<b>29 303,19</b>	<b>19 772,87</b>	<b>150 000,00</b>	<b>-</b>			<b>428 542,93</b>
ingenierie '(études, expertise)	188 653,37	40 813,50	29 303,19	19 772,87	150 000,00				428 542,93
<b>travaux</b>	<b>1 013 626,02</b>	<b>2 161 792,49</b>	<b>780 356,77</b>	<b>116 986,65</b>	<b>1 851 650,00</b>	<b>4 702 256,00</b>	<b>2 593 285,00</b>	<b>-</b>	<b>13 219 952,93</b>
travaux centre commercial cavalier	4 469,45								4 469,45
aménagement parcs du cavalier et Roulot	3 946,80	-	14 225,70	73 732,55	964 541,00				1 056 446,05
restauration scolaire	735 278,03	4 884,18							740 162,21
voirie restructuration - rue Robespierre	49 648,01	1 135 186,33	325 443,52	-					1 510 277,86
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) + asst	220 283,73	434 402,43	383 392,74	45,83					1 038 124,73
pôle associatif Rostand	-	587 319,55	57 294,81	42 308,27	500 000,00	2 827 900,00	1 905 975,00		5 920 797,63
Aménagement cœur de quartier Rochotte (maitrise d'œuvre)	-	-	-	900,00	179 400,00	160 823,00			341 123,00
cœur de quartier Rochotte	-					1 554 800,00	687 310,00		2 242 110,00

DEPENSES (suite)	2006/2007/2008/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	cumuls
	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	prévu	prévu	
cit� de Bourgogne					158 733,00	158 733,00			317 466,00
cit� de Bourgogne - dispensaire					48 976,00				48 976,00
<b>mobilier</b>	<b>8 057,45</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 057,45</b>
signal�tique CPU	8 057,45								8 057,45
<b>participations</b>	<b>0,00</b>	<b>374 363,13</b>	<b>-</b>	<b>172 934,18</b>	<b>204 806,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>752 103,31</b>
participation Chaumont Habitat (issartel, robespierre, chagal)		374 363,13	-	172 934,18	204 806,00				752 103,31
<b>RECETTES</b>	<b>r�alis�</b>	<b>r�alis�</b>	<b>pr�vu</b>	<b>pr�vu</b>	<b>pr�vu</b>	<b>pr�vu</b>			<b>cumuls</b>
<b>Cr�dit pr�visionnels</b>	<b>850 284,27</b>	<b>405 238,54</b>	<b>854 448,25</b>	<b>492 813,68</b>	<b>806 512,00</b>	<b>2 231 927,00</b>	<b>1 904 447,13</b>	<b>955 514,00</b>	<b>8 501 184,87</b>
<b>subventions</b>	<b>850 284,27</b>	<b>405 238,54</b>	<b>854 448,25</b>	<b>492 813,68</b>	<b>806 512,00</b>	<b>2 231 927,00</b>	<b>1 904 447,13</b>	<b>955 514,00</b>	<b>8 501 184,87</b>
ingenierie	176 329,06	87 386,73	126 288,89	106 309,74					496 314,42
am�nagement parcs du cavalier et Roulot		-	-	37 625,40	505 853,00	99 990,00			643 468,40
restauration scolaire	460 722,85	10 229,00							470 951,85
voirie restructuration - rue Robespierre	68 539,68	56 927,00	400 139,35	210 243,68	19 237,00				755 086,71
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) y compris asst	144 692,68	152 846,41	328 020,01	81 398,39	9 161,00				716 118,49
p�le associatif Rostand		97 849,40	-	57 236,47	45 022,00	1 136 109,00	1 553 073,13	955 514,00	3 844 804,00
Am�nagement c�ur de quartier Rochotte (MO)				-	112 893,00	115 283,00			228 176,00
c�ur de quartier Rochotte						794 863,00	351 374,00		1 146 237,00
cit� de Bourgogne					85 681,00	85 682,00			171 363,00
cit� de Bourgogne - dispensaire					28 665,00				28 665,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>533 731,73</b>	<b>2 271 806,07</b>	<b>-44 788,29</b>	<b>-183 119,98</b>	<b>1 399 944,00</b>	<b>2 470 329,00</b>	<b>688 837,87</b>	<b>-955 514,00</b>	<b>6 181 226,40</b>

## 11. Attribution de subventions

### EDUCATION JEUNESSE ET SPORT

compte budgétaire: 65 6574 025 DEJV

Crédit voté	138 000 €	100%
Déjà attribué	77 880 €	56%
Vote en cours	13 520 €	10%
Solde	46 600 €	34%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Boxing club	Chaumont plage	660,00	660,00	
prévention routière	Chaumont plage	600,00	600,00	
Centre nautique Chaumont Choignes	Chaumont plage	800,00	800,00	
Centre hippique de Chaumont Choignes	Chaumont plage	600,00	600,00	
Centre hippique de Chaumont Choignes	sport vacances de Pâques	200,00	800,00	
Chaumont football club	Chaumont plage	400,00	400,00	
Chaumont football club	sport vacances de Pâques	300,00	700,00	
ASPTT football	Chaumont plage	440,00	440,00	
ECAC basket	Chaumont plage	680,00	680,00	
ECAC basket	sport vacances de Pâques	300,00	980,00	
Chaumont volley ball	Chaumont plage	600,00	600,00	
ECAC Rugby	Chaumont plage	640,00	640,00	
Les murènes	Chaumont plage	300,00	300,00	
Maison des jeunes et de la culture	culture urbaine	7 000,00	7 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>13 520,00 €</b>		

compte budgétaire: 67 6745 025 SPOR

Crédit voté	40 250 €	100%
Déjà attribué	19 096 €	47%
Vote en cours	4 935 €	12%
Solde	16 219 €	40%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
61 RA terre et fraternité et Chaumont football club	Tournoi A7 le 15/06/13	560,00 €	560,00 €	
OMS	10 ème édition du forum des assoc. Sportives	700,00 €	700,00 €	
OMS	13 ème édition Corrida Pédestre	1 750,00 €	2 450,00 €	

Cercle Hippique Chaumont Choignes	Concours hippique 05/05/2013	350,00 €	350,00 €
Cercle Hippique Chaumont Choignes	Concours hippique 29-30/06/2013	840,00 €	1 190,00 €
Cercle Hippique Chaumont Choignes	Concours hippique 22/09/13	140,00 €	1 330,00 €
ECAC Athlétisme	2 ème soirée demi-fond TC catégorie 25/09/13	175,00 €	175,00 €
ASPTT Chaumont	Tournoi de football du 22/06/13	350,00 €	350,00 €
Teufs Teufs	Rencontre inter club du 29/09/13	70,00 €	70,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 935,00 €</b>	

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL / ACTION SOCIALE**

compte budgétaire: 65 6574 025 DSDI

Crédit voté	145 820 €	100%
Déjà attribué	0 €	0%
Vote en cours	138 562 €	95%
Solde	7 258 €	5%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
ADAJ	Aide aux victimes d'infraction pénale	1 000,00	1 000,00	CUCS
ADPJ 52	Prévention spécialisée	14 000,00	14 000,00	
ADPJ 52	Prévention sanitaire et sociale	15 000,00	29 000,00	
ADPJ 52	Groupe de parole de parents	1 500,00	1 500,00	CUCS
AHMI	Mixité culturelle	500,00	500,00	CUCS
AHMI	Accès aux droits-aide aux démarches-écrivain public	2 000,00	2 500,00	CUCS
APAJH	Fonc. et séjours vacances	600,00	600,00	
Paralysés de France	Action associative et sociale	300,00	300,00	
Personnel Municipal	Fonctionnement	1 500,00	1 500,00	
Artisans du Monde	Fonctionnement	1 200,00	1 200,00	
ASLO		12 000,00	12 000,00	
Don du sang bénévole de Chaumont	Fonctionnement	600,00	600,00	
Babel interprètes	Fonctionnement	1 500,00	1 500,00	
Carrefour des Savoirs	Fonctionnement	500,00	500,00	
C.F.A Interpro E2c	Tri alternance E2c/MGI/Entreprise	2 750,00	2 750,00	CUCS



Collectif SSI 52	Fonct. Semaine solidarité internationale	1 300,00	1 300,00	
CIDFF 52 (centre d'info. sur les droits des femmes et des familles)	Sensibilisation à l'égalité filles/garçons	500,00	500,00	CUCS
CIDFF 52 (centre d'info. sur les droits des femmes et des familles)	Permanences juridiques	500,00	1 000,00	CUCS
Initiales	Verbalis/ateliers d'échange ...	7 000,00	7 000,00	CUCS
Inter-Foyers	Fonct.	1 000,00	1 000,00	
La Distraction des Malades	Bibliothèque des malades	300,00	300,00	
La Passerelle	Fonctionnement	7 000,00	7 000,00	
L'escale	Fonct. Du CAARUD	15 600,00	15 600,00	
L'escale	Inst.portes sécurisées au CARRUD	600,00	16 200,00	
Ligue des Droits de l'Homme	Fonctionnement	300,00	300,00	
MJC de Chaumont	Tarif Jeune	6 916,00	6 916,00	
MJC de Chaumont	Feux de la Saint-Jean	8 000,00	14 916,00	
Moto-club EL DIABLE	Fonctionnement	200,00	200,00	
OMS	Tournoi Saint-Sylvestre	1 000,00	1 000,00	
Réseau de réussite scolaire	Prévenir l'illettrisme	1 750,00	1 750,00	
Réseau de réussite scolaire	Devenir citoyen/projets artistiques et culturels/lutte décrochage scolaire	4 500,00	6 250,00	CUCS
Restaurants du Cœur	Fonctionnement	7 500,00	7 500,00	
Secours Populaire Français	Culture/loisirs pour tous	3 500,00	3 500,00	
UDAF	Fonct. Du groupe d'entraide mutuelle	6 870,00	6 870,00	
UDAF	Espace logement	6 276,00	13 146,00	CUCS
UDAF	Soutenir l'accomp. Dans l'emploi des personnes en souffrance physique accueillies au gpe d'entraide mutuelle	500,00	13 646,00	CUCS
UFOLEP	Atelier mobilité service	2 000,00	2 000,00	CUCS
UNAFAM	Fonctionnement	200,00	200,00	
UNAFAM	Manifestation et formation	300,00	500,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>138 562,00 €</b>		

compte budgétaire: 67 6745 025 DSDI

Crédit voté	10 000 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	10 000 €	100%
Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Ateliers du viaduc	Fonctionnement	5 000,00	5 000,00	
L'outil en main	Découverte des métiers manuels	1 500,00	1 500,00	
Secours catholique	Fonctionnement	3 500,00	3 500,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>		

compte budgétaire: 65 6574 025 DEMO

Crédit voté	64 500 €	100%
Déjà attribué	20 000 €	31%
Vote en cours	37 000 €	57%
Solde	7 500 €	12%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Amicale des Pierres Percées	Fonctionnement	100,00	100,00	
Club Edelweiss	Activité Récrédimanche	1 000,00	1 000,00	
Comité Rochotte	Vivre ensemble citoyenneté, lien et mixité sociale	3 000,00	3 000,00	
Comité Rochotte	Soutien à la famille et aux relations intergénérationnelles	1 900,00	4 900,00	
Comité Rochotte	Pilotage et fonctionnement	20 800,00	25 700,00	
Comité Rochotte	Accompagnement et développement	2 200,00	27 900,00	
UDAF	Espace logement	5 000,00	5 000,00	
Ligue de l'enseignement		3 000,00	3 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>37 000,00 €</b>		

CULTURE ET PATRIMOINE

compte budgétaire: 65 6574 025 PAEC

Crédit voté après DM1	156 802 €	100%
Déjà attribué	150 250 €	96%
Vote en cours	4 800 €	3%
Solde	1 752 €	1%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Ecrivains haut-marnais		200,00 €	200,00 €	
Quattrodecim		2 600,00 €	2 600,00 €	
Harmonie Municipale		1 000,00 €	1 000,00 €	
Ensemble Vocalys		500,00 €	500,00 €	

Fugue à l'opéra		500,00 €	500,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>	
compte budgétaire: 67 6745 025 PAEC				
			Crédit voté	23 000 € 100%
			Déjà attribué	10 000 € 43%
			Vote en cours	12 200 € 53%
			Solde	800 € 3%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Parents d'élèves de l'école de musique		2 800,00 €	2 800,00 €	
compagnie l'air de rien		6 000,00 €	6 000,00 €	
théartô		800,00 €	800,00 €	
Sound track		1 000,00 €	1 000,00 €	
collectif mû		700,00 €	700,00 €	
Mélimélo fabrique		900,00 €	900,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>12 200,00 €</b>		

Pour information :

Compte budgétaire	20422	6574	6745
Crédits votés tous services confondus	58 000,00 €	1 406 959,00 €	73 250,00 €
Crédits déjà attribués	500,00 €	1 099 246,88 €	29 096,00 €
Vote en cours subventions aux associations		193 882,00 €	27 135,00 €
Virements divers en cours		-2 500,00 €	
solde crédits votés	57 500,00 €	116 330,12 €	17 019,00 €

Il est demandé des votes séparés :

- Cercle Hippique Chaumont Choignes : Le Conseil adopte cette demande de subvention **à l'unanimité** (Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote) ;
- OMS : Le Conseil adopte cette demande de subvention **à l'unanimité** (Gérard GROSLAMBERT et Patrick LEFEVRE ne prennent pas part au vote) ;
- CVBHM 52 : Le Conseil adopte cette demande de subvention **à l'unanimité** (Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote) ;
- CFA Interpro E2c : Le Conseil adopte cette demande de subvention **à l'unanimité** (Abbès DJANTI ne prend pas part au vote) ;
- Inter-foyers : Le Conseil adopte cette demande de subvention **à l'unanimité** (Abbès DJANTI ne prend pas part au vote) ;
- MJC : Le Conseil adopte cette demande de subvention **à l'unanimité** (Patrick LEFEVRE ne prend pas part au vote),
- Compagnie L'Air de Rien : Le Conseil adopte cette délibération **à l'unanimité** (Thierry GITTON ne prend pas part au vote) ;
- Le reste de la délibération : le conseil adopte les autres demandes de subvention **à l'unanimité**.

**12. Convention de facturation des services de télécommunication par la Ville de Chaumont à la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais**

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de refacturation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**13. Tarifs 2013 - chalets**

LOCATION DE CHALETS	TARIFS 2012 en euros	TARIFS 2013 en euros
Une journée	16.63	20
Un week end	31.06	35
1 semaine	110.57	120
2 semaines	165.95	170
Marché de Noël	153.00	160
<i>Marché de Noël - caution : 1 chèque d'un montant de 150 € à l'ordre du TRESOR PUBLIC</i>		

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver l'augmentation des tarifs de location des chalets applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**14. Révision de la Zone de Protection Architectural, Urbain et Paysager valant élaboration d'une aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine**

Le Conseil décide à l'unanimité :

- \* de mettre à l'étude la réalisation d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, visant à se substituer à la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,
- \* de solliciter les subventions auprès des partenaires.

**15. Transfert de propriété de biens immobiliers par la Commune de Chaumont à la Communauté d'Agglomération du pays Chaumontais**

Le Conseil décide à l'unanimité :

- \* de transférer en pleine propriété les biens immobiliers ci-dessous désignés à la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais, à titre gratuit.
- Site du Val Poncé : Ensemble immobilier industriel (ancien bâtiment CAPDEVIELLE et terrains) sis lieudit « Les Reliques et « La Levée Paquotier »
- Lotissement le Poncé : 4 terrains à usage d'activités sis route de Neuilly
- Lotissement ZI Dame Huguenotte : Ensemble immobilier industriel sis 34, rue des Frères Garnier (crédit-bail immobilier) et terrain à usage d'activités (contigu à l'ensemble immobilier)
- \* de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement à son représentant, pour conclure ladite opération.

**16. Travaux sur bâtiments communaux : dépôt des demandes d'autorisation d'utilisation du sol**

Il s'agit :

- du réaménagement de l'îlot de Bourgogne (programmation ANRU) dont l'objectif est de créer une liaison entre les quartiers Foch et Cavalier et de qualifier et hiérarchiser les espaces publics. Cet aménagement prévoit la démolition du bâtiment communal situé rue Jules Ferry, cadastré section AS n°134,
- de la restructuration de l'ancien groupe scolaire « Rostand » en pôle associatif (programmation ANRU), situé 26, rue des Platanes et cadastré section AW n°58,

- du projet de réfection de la rue du Corgebin à Brottes qui nécessite la démolition et la reconstruction de locaux divers (abris de jardins ...) suite à l'acquisition à des tiers des terrains nécessaires au projet de voirie,
- des travaux de réfection de la toiture de l'ancienne école Victor Hugo, aujourd'hui à vocation associative.

Le conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à déposer les demandes d'utilisation du sol afférentes à la réalisation desdits travaux, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**17. Patrimoine immobilier communal - cession d'un bâtiment, 7 rue Jules Tréfousse à M. et Mme Jérôme DOS SANTOS**

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- \* de céder à M. et Mme Jérôme DOS SANTOS l'immeuble cadastré section BD n°176, pour une surface de 1 a 05 ca, au prix principal hors frais de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000 €),
- \* de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure ladite opération.

\* Départ de Monsieur Patrick LEFEVRE qui donne pouvoir à Monsieur Thierry GITTON.

**18. Aménagement du quartier Foch - Incorporation des ouvrages, voirie et espaces publics de la phase deux à la Ville de Chaumont par la Société d'Équipement Vosgienne**

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- \* de constater la remise des aménagements des espaces publics et voiries,
- \* d'acquérir les emprises foncières correspondantes à l'euro symbolique, cadastrées section AS n° 388 pour une surface de 27 720 mètres carré, et d'incorporer au domaine public routier communal les emprises en nature de voirie. Le classement de ces ouvrages de voirie ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par ceux-ci, il est prononcé par le conseil municipal et dispensé d'une enquête publique préalable conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,
- \* de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**19. Convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique à basse tension - rue du Val Poncé**

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec Électricité Réseau Distribution France pour le passage et l'entretien d'un réseau basse tension sur la parcelle AT n°552, propriété de la Ville de Chaumont.
- \* de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**20. Convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique à basse tension- château Tanguy à Pléneuf-Val-André**

Le Conseil décide **à l'unanimité** :

- \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude avec Électricité Réseau Distribution France pour le passage et l'entretien d'un réseau basse tension sur les parcelles R 317 et 320,

propriétés de la Ville de Chaumont sur la commune de Pléneuf-Val-André (département de Côtes d'Armor).

- \* de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **21. Avis du Conseil municipal - demande d'autorisation d'exploiter et d'étendre le domaine d'extraction d'une carrière de calcaire - commune de Chamarandes- Choignes**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la demande d'autorisation de poursuivre l'exploitation et d'étendre le domaine d'extraction d'une carrière de calcaire sise sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes.

#### **22. Avis du Conseil municipal - demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit, de tri et de traitement de déchets métalliques ainsi que d'une installation de dépollution de véhicules hors d'usage sur la commune de Chaumont (SARL NG52 RECUP)**

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis réservé à la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la société SARL NG52 RECUP, suite à l'absence de justification de contrat passé avec un ou des éco-organisme(s) agréé(s) pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et tel que l'impose la réglementation en la matière.

#### **23. Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le périmètre du stationnement payant, secteur centre-ville et gare de la Ville de Chaumont**

La ville de Chaumont a décidé de moderniser son traitement des infractions par le biais de la solution PVE (Procès-verbal électronique) conforme aux exemples de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions).

Afin de mettre en œuvre le processus de PVE, une convention devra être signée entre la Préfecture et la Mairie de Chaumont pour définir les engagements de chacun, vis-à-vis de l'ANTAI et du CNT de Rennes (Centre National de Traitement des infractions routières).

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

#### **24. Dénomination de rues, espaces publics et équipements**

##### 1. Quartier du Cavalier

Jardin Agathe Roullot : l'aménagement d'un espace de 2,5 hectares au quartier du Cavalier, en parc urbain, situé sur l'ancienne carrière Roullot, a fait l'objet d'un legs en 2000, par Mademoiselle Agathe Roullot.

##### 2. Secteur de la Gare

Avenue du Général de Gaulle pour la nouvelle voie qui a été créée (du rond-point de l'Avenue du Maréchal Foch à la rue du 21<sup>ème</sup> R.I.C.)

##### 3. Equipements

- Multi-accueil de la Rochotte prend le nom de Multi-accueil « les petits poucets » (choix du personnel)
- Multi-accueil du Cavalier : Multi-accueil « l'île aux enfants » (proposition des parents)
- Halte- garderie Bouchardon: halte-garderie « la souris verte »
- Aérodrome : « aérodrome Pierre Clostermann » (aviateur français qui s'est distingué au cours de la seconde guerre mondiale (né en 1921 - décédé en 2006)
- Parking Tréfousse : « parking Hôtel de Ville »

Le conseil adopte à l'unanimité les dénominations pour le Quartier du Cavalier et les Equipements.

Le Conseil adopte la dénomination pour le Secteur de la Gare à raison de **32 voix pour et 1 abstention (Gérard BOCQUILLON)**.

#### **25. Quartier Foch/ Société d'Equipement Vosgienne : approbation du compte rendu annuel d'activité 2012**

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver:

- le compte-rendu d'activité de la SEV concernant le site du quartier Foch,
- le bilan et le plan prévisionnel de trésorerie révisés à la date du 31/12/2012.

#### **26. Avenant de clôture à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine**

Cet avenant n° 5 permet d'acter :

- des économies de subventions ANRU sur les opérations suivantes : Construction 55 logements rue Robespierre (11 685,82 €), Construction de 54 logements Chagall (45 052,20 €), antenne Rochotte (105 000 €), démolition de 136 logements rue Robespierre (102 231 €), démolition de 14 logements rue Fléming (13 663,80 €), voirie Chagall (2 826,00 €), programme d'accession à la propriété rue Cuvier (70 000 €), maîtrise d'œuvre Rochotte (29 240,00 €) soit un total de 379 698,82 €.
- des abandons d'opérations : Accession à la propriété rue Cuvier et Antenne Rochotte.
- la création de deux opérations : Démolition de 70 logements sociaux - 10/18 rue Lavoisier et mise en œuvre d'un Plan Stratégique Local (Economies redéployées sur ces deux opérations).

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine et toutes les pièces s'y rapportant.

#### **27. Plan Stratégique Local - Lancement de la consultation**

Le conseil décide à l'unanimité:

- de valider le cahier des charges,
- d'accepter le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire :
  - o à lancer la procédure de consultation pour le choix d'un prestataire,
  - o à solliciter les co-financements relatifs à ce dossier,
  - o à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **28. Tarification de la restauration scolaire et périscolaire - année scolaire 2013/2014**

Compte tenu du prix proposé par notre délégataire, le prix moyen d'un repas s'élève à 6,17 euros T.T.C. soit une augmentation de 2,10 %.

CATEGORIES	PARTICIPATION DE LA VILLE 2013/2014	PARTICIPATION DES FAMILLES 2013/2014	% DE PARTICIPATION DES FAMILLES 2013/2014
A	5,43 €	0,74 €	12 %
B	4,69 €	1,48 €	24 %
C	3,89 €	2,28 €	37 %
D	3,70 €	2,47 €	40 %
E	3,33 €	2,84 €	46 %

CATEGORIES	PARTICIPATION DE LA VILLE 2013/2014	PARTICIPATION DES FAMILLES 2013/2014	% DE PARTICIPATION DES FAMILLES 2013/2014
F	2,10 €	4,07 €	66 %
G	1,17 €	5,00 €	81 %
H	0,19 €	5,98 €	97 %
I	0 €	6,17 €	100 %

AUTRES	TARIFS 2013/2014
Accompagnateurs	3,50 €
Enfants résidant à l'extérieur de Chaumont	6,78 €

Ces tarifs seront applicables au 8 juillet 2013.

Le Conseil adopte cette délibération à **l'unanimité**.

### 29. Tarifs de location saisonnière appartements Val André

Les appartements situés sur le bâtiment annexe du Val-André sont inoccupés depuis plusieurs années (ancien logement de fonction des agents Ville).

Après rénovation et acquisition de mobilier, le Conseil décide, à **l'unanimité**, de les mettre en location saisonnière avec une gestion du C.C.H.M à partir du 15 juillet 2013 selon les tarifs ci-dessous.

Appart	Public	1 semaine (du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)	1 semaine (du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits
A 1	Chaumontais et employés de la Ville	150.00 €	200.00 €	60.00 €	110.00 €	120.00 €	130.00 €
	Hors Chaumont	170.00 €	220.00 €	65.00 €	115.00 €	130.00 €	140.00 €
A 2	Chaumontais et employés de la Ville	250.00 €	350.00 €	70.00 €	130.00 €	180.00 €	210.00 €
	Hors Chaumont	280.00 €	400.00 €	80.00 €	145.00 €	200.00 €	230.00 €
A 3	Chaumontais et employés de la Ville	250.00 €	350.00 €	70.00 €	130.00 €	180.00 €	210.00 €
	Hors Chaumont	280.00 €	400.00 €	80.00 €	145.00 €	200.00 €	230.00 €
A 4	Chaumontais et employés de la Ville	350.00 €	450.00 €				
	Hors Chaumont	380.00 €	500.00 €				

A cela s'ajoute :

- La carte d'adhésion au C.C.H.M.
- La taxe de séjour pour les personnes de plus de 13 ans : 0.50 € / jour /personne.



### 30. Dispositif chèque sport

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à prolonger le dispositif chèque sport pour la rentrée 2013/2014.

### 31. Convention de partenariat entre la protection judiciaire de la jeunesse et la résidence sociale jeunes

La Résidence Sociale Jeunes de la Ville de Chaumont « R.S.J. » s'engage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 à accueillir des jeunes bénéficiant d'une mesure de la Protection Judiciaire de la Jeunesse « P.J.J. ».

Pour chaque jeune hébergé, une convention spécifique fixera les conditions particulières d'accueil et la P.J.J. poursuivra le suivi éducatif du jeune en lien avec la R.S.J.

La P.J.J. s'acquittera mensuellement du loyer et des charges éventuelles précisées dans le contrat d'hébergement.

La R.S.J. se réserve le droit de refuser l'admission d'un jeune si son comportement n'est pas compatible avec la vie à la R.S.J.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

### 32. Aide aux familles en difficulté pour les séjours en classe de découverte (Val André - Grand Bornand)

Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2012.

Prix de journée 2013 : 13 €

Tranches	Participation de la Ville en 2012 par jour et par enfant	Participation de la Ville par jour et par enfant en 2013
A (inférieur ou égal à 209.49 €)	50 % soit 6.50 €	50% soit 6,50 €
B (de 209.50 € à 393.36 €)	40 % soit 5.20 €	40% soit 5.20 €
C (de 393.37 € à 500.82 €)	30 % soit 3.90 €	30% soit 3.90 €
D (de 500.83 € à 575.05 €)	20 % soit 2.60 €	20% soit 2.60 €

### 33. Académie Internationale d'été « Musique au Pays de l'Affiche » - convention avec l'association « Quattrodecim »

Cette année, l'académie de musique sera organisée à Chaumont du 17 au 29 juillet.

Une convention doit fixer les engagements tant de la collectivité que de l'association.

Ainsi, Quattrodecim organisera durant cette période des concerts, conférences et impromptus musicaux.

La Ville, pour sa part, achètera trois concerts pour lesquels des contrats de cession seront conclus (montant total : 3 200 euros auxquels il faut ajouter le paiement de la location d'un piano), mettra à disposition des locaux (Conservatoire de Musique, salle des fêtes et l'espace Bouchardon notamment), apportera une aide matérielle, prendra en charge le transport des élèves pour les transferts entre le lieu d'hébergement (lycée Edgar Pisani) et le centre-ville pour un montant de 2 000 euros environ et versera une subvention de 2 600 euros au titre de l'aide à l'hébergement au lycée Edgar Pisani.

Les crédits sont inscrits au budget 2013.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les contrats de cession des concerts.

#### 34. Tarifs Nouveau Relax 2013-2014

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver, à l'unanimité, les tarifs pour la saison du Nouveau Relax 2013-2014.

TARIFS INDIVIDUELS *	Rappel 2012 - 2013	Proposition 2013- 2014
Plein tarif	17,50 €	18,00 €
Réduit*	12,50 €	13,00 €
Préférentiel**	7,00 €	7,00 €
Enfant (jusqu'à 12 ans inclus)	5,00 €	5,00 €

Tarifs réduit et préférentiel sur présentation de justificatif

Pour information : Modifications apportées aux catégories de tarif en vigueur :

\* Tarif réduit : moins de 30 ans (au lieu de 25 ans) et bénéficiaires du CNAS (mention ajoutée)

\*\* Tarif préférentiel : ajout des étudiants.

TARIFS SCOLAIRES	Rappel 2012 - 2013	Proposition 2013 - 2014
Crèches, écoles maternelles et primaires ; centres de loisirs	4,00 €	4,00 €
Collèges et lycées, enseignement supérieur	5,00 €	5,00 €

Si un enfant vient voir un spectacle avec sa classe, il peut revenir le voir gratuitement avec ses parents lors de la représentation tout public.

SPECTACLES JEUNE PUBLIC	Rappel 2012 - 2013	Proposition 2013 - 2014
Tarif unique	7,00 €	7,00 €
Sauf enfant jusqu'à 12 ans inclus	5,00 €	5,00 €

FORMULES D'ABONNEMENT	Rappel 2012 - 2013	Proposition 2013 - 2014
<i>3 spectacles</i>		
Plein tarif	40,50 €	45,00 €
Tarif réduit	31,50 €	34,50 €
Tarif préférentiel	15,00 €	15,00 €
<i>5 spectacles</i>		
Plein tarif	52,50 €	60,00 €
Tarif réduit	45,00 €	50,00 €
Tarif préférentiel	25,00 €	25,00 €
<i>7 spectacles</i>		
Plein tarif	66,50 €	70,00 €
Tarif réduit	56,00 €	59,50 €
Tarif préférentiel	35,00 €	35,00 €
<i>10 spectacles</i>		
Plein tarif	85,00 €	85,00 €
Tarif réduit	66,00 €	66,00 €
Tarif préférentiel	50,00 €	50,00 €

#### ABONNEMENT SPECIAL SAISON 2013 - 2014

Le tarif de l'abonnement spécial saison (entrée à tous les spectacles de la saison) est fixé à 180 € (136 € pour la saison 2012-2013).

TARIFS PARTICULIERS (Hors Abonnement)

La Jurassienne de réparation, Dis le moi, Micros concerts, Chaos 14, Stabat Matter Furiosa

Les théâtres d'appartement : Tout Dostoïevski et Le met des mots

Les spectacles Bistrots de Pays

Entrée libre, dans la limite des places disponibles.

BBB Blues Club (reconduction), Concert Subwave Record

Tarif unique 7 €

Enfants jusqu'à 12 ans inclus : entrée libre.

Ces prix intègrent la TVA.

**35. Tarifs conservatoire municipal de musique 2013- 2014**

Proposition des tarifs d'inscription pour l'année scolaire 2013-2014

Augmentation de 2 % d'où tarif de base arrondi à 93,65 €.

Application de différents coefficients :

Élèves chaumontais :

Enfants :

Formation musicale (solfège) seule : Tarif de base

Formation musicale et instrument : tarif de base x 2,5

Adultes :

Formation musicale seule : Tarif de base x 2

Formation musicale et instrument : tarif de base x 4

Élèves non chaumontais :

Enfants :

Formation musicale seule : Tarif de base x 3

Formation musicale et instrument : tarif de base x 4,5

Adultes :

Formation musicale seule : Tarif de base x 4

Formation musicale et instrument : tarif de base x 8

Pour les CHAUMONTAIS :

	Enfants mineurs ou à charge des parents		Adultes	
	Base Solfège	Solfège + 1 instrument	Solfège	Solfège + 1 instrument
Rappel 2013	91.80 €	229.50 €	183.60 €	367.20 €
2014	96.65 €	234.12 €	193.30 €	386.60 €

Pour les EXTERIEURS

	Enfants mineurs ou à charge des parents		Adultes	
	Base Solfège	Solfège + 1 instrument	Solfège	Solfège + 1 instrument
Rappel 2013	275.40 €	413.10 €	367.20 €	734.40 €
2014	289.95 €	434.92 €	386.60 €	773.20 €

→ Aide de la Ville selon les quotients familiaux

Application de ce tarif de base de la façon suivante pour mémo :

QUOTIENTS FAMILIAUX	% Aide de la Ville
A	75 %
B	75 %
C	70 %
D	62,5 %
E	55 %
F	42,5 %
G	30 %
H	15 %
I	0 %

\* Discipline instrumentale supplémentaire : + 67.00 €.

\* Réduction accordée aux élèves d'une même famille fréquentant les cours durant l'année scolaire :

- 2<sup>ème</sup> élève : 25 % du tarif applicable
- 3<sup>ème</sup> élève : 50 % du tarif applicable
- 4<sup>ème</sup> élève et plus : 75 % du tarif applicable *par ordre d'antériorité d'inscription*

\* Élèves des classes musicales : Application, pour tous les élèves (Chaumont et Extérieur), de la tarification habituelle des élèves chaumontais.

\* Elèves ayant terminé le cursus de formation musicale ou adultes inscrits uniquement en cours instrumental : réduction de 30 % plafonnée à 95 € sur la base de la cotisation prévue pour Formation musicale et instrument.

Tarifs spécifiques :

- Chœur d'enfants ou Comédie Musicale : 21.50 € pour un enfant déjà inscrit dans un cours du Conservatoire, 43 € pour les autres
- Eveil musical : 21.50 € pour un enfant chaumontais, 43 € pour un extérieur
- Locations d'instruments du Conservatoire : 21.50 € par mois
- Atelier de Chanson, Atelier Rock ou Atelier Jazz : 43 € pour un élève déjà inscrit au Conservatoire, 64 € pour les autres
- Atelier en pratique individuelle : Carillon, Improvisation, Guitare électrique ou Basse électrique sans autre cours : 64 € pour les mineurs chaumontais, 84 € pour les mineurs de l'extérieur 105 € pour les Adultes chaumontais, 136 € pour les Adultes de l'extérieur

Gratuité :

↳ accordée aux membres de l'Harmonie municipale et de la Batterie-Fanfane) pour la discipline instrumentale pratiquée au sein de ces ensembles.

↳ accordée pour la pratique de musique d'ensemble : Big Band, ensemble de clarinettes, ensemble de cuivres, ensembles à cordes, classe d'orchestre, ensemble de guitares, ensemble de flûtes, ensemble de percussions ...et au cours d'improvisation à l'orgue pour les élèves déjà inscrits en classe d'orgue.

↳ accordée aux enseignants du Conservatoire qui pratiquent un deuxième instrument dans le cadre de leur formation continue.

↳ prêt gratuit des instruments « petites mains », selon les disponibilités, pour les élèves débutants.

\* Aucun remboursement, même partiel, ne peut être effectué en cours d'année.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'approuver les tarifs du Conservatoire municipal de musique applicables à compter du 26 août 2013.

### **36. Convention SGAR et Nouveau Relax : reconduction**

Afin de permettre aux fonctionnaires et agents de l'État en Champagne Ardenne d'avoir un accès privilégié à des manifestations culturelles, au spectacle vivant et de découvrir la création artistique contemporaine, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et le Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont s'entendent, par le biais d'une convention, à fixer une tarification préférentielle.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à sa mise en œuvre.

### **37. Adhésions Ville de Chaumont**

#### Adhésions pour la Médiathèque

- Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des Grandes Villes de France (ADBGV) : 20 €
- Interbibly : 90 €
- Au Cœur des Mots : 22 €
- Les Amis du Salon du livre de Chaumont : 10 €
- Les p'tits baluchons : 10 €

#### Adhésions pour le Graphisme

- International Council Of Museums (ICOM): 571 €

#### Adhésions pour le Relax

- Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne (ORCCA): 32 €  
(Au bénéfice de l'ensemble des services de la Ville)
- Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) : 955 €
- POLCA, Pôle Musiques Actuelles de Champagne-Ardenne : 50 €
- Quint'est / Réseau Grand Est du spectacle vivant : 500 €

Les cotisations respectives à ces organismes sont prévues au BP chaque année, en suivant l'éventuelle évolution du coût, dans la mesure du renouvellement de l'adhésion.

Le Conseil accepte, **à l'unanimité**, le principe d'adhésion de la Ville à ces organismes et à verser les cotisations afférentes à ces services.

### **38. Autorisation de Monsieur le Maire à signer des conventions de mise à disposition d'agents à la CAPC et au 61<sup>ème</sup> RA**

Le conseil autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer les projets de convention de mise à disposition:

\* de la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais (CAPC) de Véronique GUIBOURT et de DAVID MASSON à hauteur de 100% de leur temps de travail ;

\* du 61<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de Marc GRENNERAT à hauteur de 4 heures par semaine (comme c'était le cas précédemment).

### **39. Autorisation de Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CNFPT**

Le Conseil autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CNFPT de manière à pouvoir mettre en œuvre les formations intra prévues dans le plan de formation. En effet cette convention constitue le cadre général permettant leur organisation (conditions financières et organisationnelles : 50% pour la part Ville, 50% pour le CNFPT).

### **40. Dispositif de titularisation en application de la loi du 12 mars 2012**

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et son décret d'application du 22 novembre 2012 laisse aux collectivités la possibilité de mettre en place un dispositif de titularisation des agents non titulaires remplissant certaines conditions d'emploi (occuper un emploi permanent d'au moins un mi-temps, ...).

Un programme pluriannuel (prenant fin au plus tard le 13 mars 2016) d'accès à l'emploi titulaire doit être soumis au conseil municipal.

15 agents remplissent stricto sensu les conditions pour bénéficier du dispositif de titularisation (2 agents de catégorie A, 7 B, 6 C).

Les agents sont actuellement en contrat à durée indéterminée et sont présents dans notre collectivité avec un statut contractuel depuis plus de six ans.

Sous réserve d'un maintien de la qualité de leur service et de l'accord des agents, seront titularisables au 1<sup>er</sup> janvier de l'année les agents suivants :

<b>Année 2014</b> (5 agents titularisables présents avant 1996)	1 catégorie A 1 catégorie B 3 catégorie C
<b>Année 2015</b> (5 agents titularisables présents entre 1996 et 2002)	1 catégorie A 1 catégorie B 3 catégorie C
<b>Année 2016</b> (5 agents titularisables présents après 2002)	5 catégorie B

Les agents de catégorie C seront nommés par la voie de l'intégration directe. Les agents de catégorie A et B seront reçus par les commissions d'évaluation professionnelle organisées par la collectivité conformément à la réglementation. Elles seront composées d'un représentant de l'autorité territoriale, d'une personne qualifiée désignée par le président du centre de gestion qui sera le président de droit de la commission et d'un fonctionnaire de la collectivité d'un niveau hiérarchique au moins équivalent à celui auquel le candidat souhaite accéder.

Les dépenses correspondantes seront prévues aux budgets primitifs correspondants, chapitre 012.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'approuver le dispositif présenté ci-dessus.

### **41. Règlement du temps de travail : modification**

Suite à une circulaire du 8 juillet 2011, prenant en compte une position européenne jurisprudentielle, il vous est proposé de modifier le règlement du temps de travail comme suit :

\* page 12 : Les agents absents pour cause de maladie continue qui n'auraient pas pu poser leurs congés annuels au 30 avril de l'année n+1, du fait de leur absence maladie et qui reprennent leur travail au cours de l'année n+1, peuvent les poser jusqu'au 31 décembre de l'année n+1. A cette date ils pourront épargner leurs jours de congés non pris dès lors qu'ils auront pu poser sur l'année n+1 au moins 20 jours de congés de l'année n. »

\* page 9 : les horaires affectés au responsable technique des piscines sont les suivants : 03 h 00 - 10 h 00.

les horaires de travail des référents des cantines sont les suivants :

- Durant les périodes scolaires :
  - o Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :
    - 07 h 30-09 h 00 : plage variable
    - 09 h 00 - 13 h 00 : plage fixe
    - 13 h 00 - 13 h 20 : pause
    - 13 h 20 - 17 h 00 : plage fixe
    - 17 h 00 - 19 h 00 : plage variable
  - o Les mercredis :
    - 07 h 30-09 h 00 : plage variable
    - 09 h 00 - 12 h 00 : plage fixe
    - 12 h 00 - 13 h 00 : plage variable
- Durant les périodes des vacances scolaires :
  - o Horaires variables habituels »

Le conseil adopte à l'unanimité le règlement du temps de travail dans sa version 24.

#### **42. Modification du tableau des postes**

L'adaptation de la collectivité aux diverses missions de sa compétence nécessite très régulièrement une évolution des emplois.

Il s'agit également de permettre à Monsieur le Maire de procéder au recrutement de 6 emplois d'avenir (5 dédiés aux missions d'entretien quotidien des locaux et un dédié à l'entretien des logements gérés par les résidences sociales).

L'ensemble des suppressions de postes a été soumis à l'avis des membres du Comité technique paritaire réunis le 26 juin dernier.

Le conseil décide, à l'unanimité, de supprimer 37 postes et de créer 31,5 postes.

#### **43. Adhésion à la Société Publique Locale SPL- Xdemat**

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat en retenant une action au prix de 15,50 € auprès du Département de la Haute-Marne (lui-même actionnaire de cette SPL) ;
- de verser une redevance annuelle d'un montant de 3.946,80 € T.T.C. ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**44. Représentation au Conseil d'Administration de Chaumont Habitat suite à démission**

Suite à la démission de Monsieur Denis MAILLOT de ses fonctions d'administrateur, le Conseil décide, **à l'unanimité**, de désigner Mme Laurence MEUNIER afin de remplacer Monsieur Denis MAILLOT.

**45. Compte rendu des actes passés par le Maire**

Monsieur le Maire rend compte des actes qu'il a accompli en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des délibérations du conseil municipal des 16 mars, 06 décembre 2008 et 27 juin 2009.

**Le conseil prend acte.**

Fait à CHAUMONT, le

**Le Directeur Général des Services,**

**Jean Michel ZUPAN**